

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 02287

Numéro SIREN : 389 180 480

Nom ou dénomination : JUPILOU

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2021 sous le numéro de dépôt 6098

Désignation de l'entreprise : SAS JUPILOU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ROUTE DE SAUVETERRE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 38918048000029		Néant ☐	

		Exercice N clos le, 31 01 2019		N-1 31 01 2018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 852		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	78 664	78 664	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO	110 000	110 000	
	Constructions	AP	AQ	274 380	69 094	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	460 609	191 492	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 890 935	130 952	
Immobilisations en cours	AV	AW	58 565			
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	77 505	76 000	
TOTAL (II)	BJ	BK	2 629 776	651 775	656 201	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 223	104 490
		Autres créances (3)	BZ	CA	122 059	394 063
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	1 127 006	661 170	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	1 257 289	1 159 723	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 629 776	1 909 063	1 815 924
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	77 505	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise : SAS JUPILOU

Néant ☐ *

Designation de l'entreprise :					Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80.000.....)				DA	80 000	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence			EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	8 000	8 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE				
	Réserves réglementées (3)* (			Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (			Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	1 652 197	1 590 878
	Report à nouveau				DH		17 898		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	81 050	43 422		
	Subventions d'investissement				DJ				
	Provisions réglementées *				DK				
	TOTAL (I)				DL	1 821 247	1 740 197		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
Avances conditionnées				DN					
TOTAL (II)				DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP				
	Provisions pour charges				DQ				
	TOTAL (III)				DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS				
	Autres emprunts obligataires				DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs			EI	)	DV	280		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	77 907	70 955		
	Dettes fiscales et sociales				DY	9 909	4 492		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ				
	Autres dettes				EA				
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)				EB				
	TOTAL (IV)				EC	87 816	75 727		
	Ecart de conversion passif *				(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 909 063	1 815 924		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB				
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC				
			Ecart de réévaluation libre		ID				
			Réserve de réévaluation (1976)		IE				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	87 816	75 727		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SAS JUPTLOU				Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	724 023	FH		FI	724 023
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	724 023	FK		FL	724 023	739 793
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	22 000	22 000	
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	746 023
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	543 362	548 807
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	629	603
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	161 975	181 502
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	705 966
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	40 056	30 882
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 096	7 304
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 096	7 304
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 096	7 304
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - IV + V - VI)						GW	44 152	38 186

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JUPILOU

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	45 000		5 236	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	45 000		5 236	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 102			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 102			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	36 898		5 236	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	795 119		774 333	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	714 069		730 912	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	81 050		43 422	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	IY	IG			
						produits de locations immobilières
	(3) Dont {	HP	HQ			
						- Crédit bail mobilier *
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IJI				
						- Crédit bail immobilier
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	22 000		22 000	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
MISE AU REBUT		8 102				
DEGREVEMENT IS				45 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les titres de la société sont désormais détenus à 50% par la société AMIDIS ET CIE et à 50% par la société COPLAM 33.

Un dégrèvement de l'impôt sur les sociétés, relatif à l'année 2014, a été accordé à la société pour un montant de 45 000 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	82 516		
Terrains	110 000		
Constructions sur sol propre	154 434		
Constructions sur sol d'autrui	161 590		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	564 125		83 220
Installations générales agencements aménagements divers	1 987 376		11 470
Matériel de transport			6 658
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 351		4 233
Immobilisations corporelles en cours			58 565
TOTAL	2 992 876		164 146
Prêts, autres immobilisations financières	76 000		1 505
TOTAL	76 000		1 505
TOTAL GENERAL	3 151 392		165 651

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			82 516	82 516
Terrains			110 000	110 000
Constructions sur sol propre			154 434	154 434
Constructions sur sol d'autrui			161 590	161 590
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 656	640 689	640 689
Installations générales agencements aménagements divers		28 836	1 970 009	1 970 009
Matériel de transport			6 658	6 658
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 584	19 584
Immobilisations corporelles en cours			58 565	58 565
TOTAL		35 492	3 121 530	3 121 530
Prêts, autres immobilisations financières			77 505	77 505
TOTAL			77 505	77 505
TOTAL GENERAL		35 492	3 281 551	3 281 551

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 852			3 852
Constructions sur sol propre	118 143	8 891		127 034
Constructions sur sol d'autrui	128 787	18 559		147 346
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	372 634	93 832	5 857	460 609
Installations générales agencements aménagements divers	1 856 990	38 790	21 533	1 874 247
Matériel de transport		1 204		1 204
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 784	700		15 484
TOTAL	2 491 339	161 975	27 390	2 625 924
TOTAL GENERAL	2 495 191	161 975	27 390	2 629 776

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 891				
Constructions sur sol d'autrui	18 559				
Instal.techniques matériel outillage indus.	93 832				
Instal.générales agenc.aménag.divers	38 790				
Matériel de transport	1 204				
Matériel de bureau informatique mobilier	700				
TOTAL	161 975				
TOTAL GENERAL	161 975				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	77 505	0	77 505
Autres créances clients	8 223	8 223	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 108	12 108	
Débiteurs divers	109 951	109 951	
TOTAL	207 788	130 283	77 505

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	77 907	77 907		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 363	9 363		
Autres impôts taxes et assimilés	546	546		
TOTAL	87 816	87 816		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	280			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	16.0000	5 000			5 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
	78 664			78 664	
Total	78 664			78 664	

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en oeuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes. Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 78 664 euros.

Au 31 janvier 2019, la valeur actuelle de l'entreprise a été déterminée, il ressort une valeur d'usage supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société. Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 4 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménage. intal.	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 638
Total	5 638

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 724
Dettes fiscales et sociales	546
Total	21 270

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Charges et produits constatés d'avance

néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
LOCATION GERANCE	7 2 4 0 2 3
Total	7 2 4 0 2 3

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
RCS Bordeaux n°389 180 480

JUPILOU
ZA La Sauve - Route de Sauveterre
Centre commercial la Ferrière
33670 CREON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS A L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE (ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE) DU 31 JUILLET 2019**

Exercice clos le 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un juillet à 11h, les associés de la SAS JUPILOU se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et extraordinaire), dans les locaux de l'expert-comptable, Midi Pyrénées Expertise 10 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE, sur convocation faite par la présidente.

L'Assemblée est présidée par la SARL PETIT BRANA, en sa qualité de Présidente de la Société étant précisé que la SARL PETIT BRANA est elle-même représentée par son gérant Monsieur Eric DUCASSE.

Sont présentes :

- SAS COPLAM 33 représentée par la SARL PETIT BRANA sa présidente elle-même représentée par son gérant Monsieur Eric DUCASSE, titulaire de 2500 actions,
- SAS AMIDIS ET CIE représentée par Caroline DASSIE sa présidente, titulaire de 2500 actions,

La présidente de l'Assemblée constate que tous les associés sont présents ou représentés et détiennent ensemble la totalité des 5000 actions composant le capital social et donc que l'assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les Commissaire aux Comptes la SAS ARCOM Audit RSO est absente et excusée.

La présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 janvier 2019,
- le rapport de gestion de la présidente,
- le rapport spécial de la présidente sur les conventions,
- les rapports du commissaire aux comptes (rapport sur les comptes annuels et rapport spécial),
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

La présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des Commissaires aux Comptes, à compter du 7 juillet 2019.

La SARL PETIT BRANA, présidente de la SAS JUPILOU, a pris connaissance du rapport général sur les comptes de l'exercice écoulé et du rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conformément à l'article 16-6 des statuts, du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

➤ S'agissant de l'assemblée générale extraordinaire

- Résiliation du contrat de location gérance avec la société VERDISTRI,
- Autorisation de la location gérance du fonds au profit de la société COPLAM 33

➤ S'agissant de l'assemblée générale ordinaire annuelle

- Rapport de gestion de la présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 janvier 2019 et quitus à la présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions
- Rémunération de la présidente,
- Situation des comptes courants d'associés,
- Autorisation d'affiliation des mandataires sociaux assimilés aux salariés aux contrats de protection sociale complémentaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

➤ S'agissant de l'assemblée générale extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'au regard du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 juillet 2018 prévoyant à l'ordre du jour la résiliation du contrat de location gérance avec la société VERDISTRI faisant suite à la cession d'actions détenues par la société VERDISTRI dans la SAS JUPILOU au profit des sociétés AMIDIS et CIE et COPLAM 33, l'assemblée générale ne s'est pas prononcée en la matière.

En conséquence, compte tenu de cette erreur matérielle, l'assemblée Générale décide de résilier le contrat de location gérance avec la société VERDISTRI à effet rétroactif du 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'au regard du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 juillet 2018 prévoyant à l'ordre du jour l'autorisation de la location gérance du fonds au profit de la société COPLAM 33 faisant suite à la cession d'actions détenues par la société VERDISTRI dans la SAS JUPILOU au profit des sociétés AMIDIS et CIE et COPLAM 33, l'assemblée générale ne s'est pas prononcée en la matière.

En conséquence, compte tenu de cette erreur matérielle et de la résiliation du contrat de location gérance avec la société VERDISTRI décidée à la résolution précédente, l'assemblée Générale décide d'autoriser la location gérance du fonds au profit de la société COPLAM 33 à effet rétroactif du 1^{er} juillet 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

➤ S'agissant de l'assemblée générale ordinaire annuelle

La présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial de la présidente sur les conventions et les rapports du Commissaire aux Comptes (rapport sur les comptes annuels et rapport spécial).

Puis la présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne à la présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019 s'élevant à 81 049,96 euros en totalité au compte "autres réserves" qui passe ainsi de 1 652 197,33 euros à 1 733 247,29 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 1 821 247,29 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

La SAS COPLAM 33 n'ayant pas pris part au vote sur les conventions la concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'autre associée la SAS AMIDIS ET CIE.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée à la présidente au cours de l'exercice.

Pour l'exercice à venir, l'Assemblée Générale décide que la présidente ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

A la clôture de l'exercice au 31 janvier 2019, l'Assemblée Générale prend acte que le solde des comptes courants des associés est nul.

L'Assemblée Générale décide de ne pas rémunérer les comptes courants d'associés pour l'exercice du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'autoriser les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente de séance, la présidente et les associés présents.

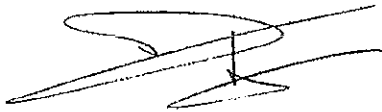
Fait à CREON, le 31 juillet 2019

La SARL PETIT BRANA

Présidente de la société JUPILOU,

Elle-même représentée par Monsieur Eric DUCASSE, gérant,

Présidente de séance



SAS COPLAM 33,

Associée

Représentée par la SARL PETIT BRANA sa présidente

Elle-même représentée par Monsieur Eric DUCASSE, gérant



SAS AMIDIS ET CIE,

Associée

Représentée par Caroline DASSIE sa présidente

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
RCS Bordeaux n°389 180 480

JUPILOU
ZA La Sauve - Route de Sauveterre
Centre commercial la Ferrière
33670 CREON

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2019**

Exercice clos le 31 janvier 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

En cours d'exercice, par assemblée en date du 2 juillet 2018, la société VERDISTRI s'est retirée et la SAS COPLAM 33 a été admise en qualité d'associée.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 janvier 2019, la baisse de 2% du chiffre d'affaires a été compensée par une diminution plus importante des charges (- 3,41%). Par ailleurs, la société a réalisé un résultat exceptionnel de 36 898 euros qui a permis à la société de réaliser un résultat bénéficiaire plus important que celui de l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 janvier 2019, date de clôture de l'exercice, aucun événement n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice ouvert le 1^{er} février 2019, la société a pour objectif de poursuivre son activité tout en maîtrisant ses charges.

Par ailleurs, il est envisagé un agrandissement de la surface de vente pour atteindre une surface totale de 4500 m² qui permettrait de développer le chiffre d'affaires.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 724 023 euros contre 739 793 euros pour l'exercice précédent soit une variation de - 2,13%.

Le montant des transferts de charges s'est élevé à 22 000 euros comme pour l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'est élevé à 746 023 euros contre 761 793 euros soit une variation de - 2,07%.

Le montant des achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements est nul comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 543 362 euros contre 548 807 euros pour l'exercice précédent soit une variation de - 0,99%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 629 euros contre 603 euros pour l'exercice précédent soit une variation de 4,31%.

Le montant des traitements et salaires est nul comme pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales est nul comme euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements est 161 975 euros contre 181 502 euros pour l'exercice précédent soit une variation de - 3,41%.

Le montant des autres charges est nul comme pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 705 966 euros contre 730 912 euros pour l'exercice précédent soit une variation de -3,41%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 40 056 euros contre 30 882 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 4 096 euros contre 7 304 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 44 152 euros contre 38 186 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 36 898 euros contre 5 236 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul comme pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 81 050 euros un bénéfice de 43 422 euros pour l'exercice précédent soit une variation de 86,66%.

Au 31 janvier 2019, le total du bilan de la Société est 1 909 063 euros contre 1 815 924 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 81 049,96 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019 en totalité au compte "autres réserves" qui passerait ainsi de 1 652 197,33 euros à 1 733 247,29.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 821 247,29 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Présidente.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à CREAON
Le 5 juillet 2019.

La SARL PETIT BRANA

Présidente de la société JUPILOU,
Représentée par Monsieur Eric DUCASSE, gérant,





Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Eric CHAVANON
Vincent MICHAUD
Aurélien LAMARQUE
Anthony CILIA

JUPILOU

SAS au capital de 80 000 €

Siège social : Z.A LA SAUVE

33670 CREON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2019

Aux Associés de la société JUPILOU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JUPILOU relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Le Belvédère
Rue Marcel Pagnol
47510 Foulayronnes
Tél : 05 53 77 97 79
auditrs@orcom.fr

ORCOM AUDIT RSO

Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes
de Grande Aquitaine

SAS AU CAPITAL DE 75.000 €
RCS AGEN 393 376 140
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 48 393 376 140

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs

de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Foulayronnes, le 11 juillet 2019

Pour ORCOM AUDIT RSO,

A blue ink signature, appearing to be "E. Chavanon", written over the printed name.

E. CHAVANON

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 852	3 852				
	Fonds commercial (1)	78 664		78 664	78 664		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	110 000		110 000	110 000		
	Constructions	316 024	274 380	41 644	69 094	27 450	39.73
	Installations techniques, matériel et outillage	640 689	460 609	180 080	191 492	11 411	5.96
	Autres immobilisations corporelles	1 996 252	1 890 935	105 317	130 952	25 636	19.58
	Immobilisations en cours	58 565		58 565		58 565	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	77 505		77 505	76 000	1 505	1.98
	Total II	3 281 551	2 629 776	651 775	656 201	4 427	0.67
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	8 223		8 223	104 490	96 266	92.13
	Autres créances	122 059		122 059	394 063	272 003	69.03
Comptes de régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 127 006		1 127 006	661 170	465 835	70.46
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 257 289		1 257 289	1 159 723	97 566	8.41
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 538 840	2 629 776	1 909 063	1 815 924	93 139	5.13

ORCOM | Audit RSO

Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES
Le Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES

Tél. 05 53 77 97 79 - Fax 05 53 95 60 74 auditrs@orcom.fr

SAS au capital de 75000 €

RCS 393 376 140

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

77 505

MIDI PYRENEES EXPERTISE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2019 12		Exercice N-1 31/01/2018 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	80 000		80 000			
	Réserves						
	Réserve légale	8 000		8 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 652 197		1 590 878		61 320	3.85
	Report à nouveau			17 898		17 898	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	81 050		43 422		37 628	86.66
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	1 821 247		1 740 197		81 050	4.66
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			280		280	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 907		70 955		6 951	9.80
	Dettes fiscales et sociales	9 909		4 492		5 418	120.62
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	87 816		75 727		12 089	15.96
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 909 063		1 815 924		93 139	5.13

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

orcom Audit RSO
Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES
Le Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES
Tél. 05 53 77 97 79 - Fax 05 53 95 60 74 - auditso@orcom.fr
SAS au capital de 75000 €
RCS 393 376 140

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	724 023		724 023	739 793		15 770	2.13
Chiffre d'affaires NET	724 023		724 023	739 793		15 770	2.13
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 000	22 000			
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			746 023	761 793		15 770	2.07
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			543 362	548 807		5 445	0.99
Impôts, taxes et versements assimilés			629	603		26	4.31
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			161 975	181 502		19 526	10.76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			705 966	730 912		24 945	3.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			40 056	30 882		9 175	29.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/01/2019	12	31/01/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 096		7 304		3 208	43.92
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	4 096		7 304		3 208	43.92
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	4 096		7 304		3 208	43.92
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	44 152		38 186		5 967	15.63
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45 000		5 236		39 764	759.40
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	45 000		5 236		39 764	759.40
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 102				8 102	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	8 102				8 102	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	36 898		5 236		31 661	604.66
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	795 119		774 333		20 785	2.68
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	714 069		730 912		16 843	2.30
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	81 050		43 422		37 628	86.66

orcom

Auditeurs agréés par le conseil de crédit bail immobilier.

Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRON

Tél. 05 53 77 97 79 Fax 05 53 95 60 74 auditro@orcom.fr

SAS au capital de 75000 €

RCS 393 376 140

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les titres de la société sont désormais détenus à 50% par la société AMIDIS ET CIE et à 50% par la société COPLAM 33.

Un dégrèvement de l'impôt sur les sociétés, relatif à l'année 2014, a été accordé à la société pour un montant de 45 000 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	82 516		
Terrains	110 000		
Constructions sur sol propre	154 434		
Constructions sur sol d'autrui	161 590		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	564 125		83 220
Installations générales agencements aménagements divers	1 987 376		11 470
Matériel de transport			6 658
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 351		4 233
Immobilisations corporelles en cours			58 565
TOTAL	2 992 876		164 146
Prêts, autres immobilisations financières	76 000		1 505
TOTAL	76 000		1 505
TOTAL GENERAL	3 151 392		165 651

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			82 516	82 516
Terrains			110 000	110 000
Constructions sur sol propre			154 434	154 434
Constructions sur sol d'autrui			161 590	161 590
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 656	640 689	640 689
Installations générales agencements aménagements divers		28 836	1 970 009	1 970 009
Matériel de transport			6 658	6 658
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 584	19 584
Immobilisations corporelles en cours			58 565	58 565
TOTAL		35 492	3 121 530	3 121 530
Prêts, autres immobilisations financières			77 505	77 505
TOTAL			77 505	77 505
TOTAL GENERAL		35 492	3 281 551	3 281 551

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 852			3 852
Constructions sur sol propre	118 143	8 891		127 034
Constructions sur sol d'autrui	128 787	18 559		147 346
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	372 634	93 832	5 857	460 609
Installations générales agencements aménagements divers	1 856 990	38 790	21 533	1 874 247
Matériel de transport		1 204		1 204
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 784	700		15 484
TOTAL	2 491 339	161 975	27 390	2 625 924
TOTAL GENERAL	2 495 191	161 975	27 390	2 629 776

orcom | Audit RSO

Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES
Le Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES
Tél. 05 53 77 97 79. Fax 05 53 95 60 74 auditrs@orcom.fr
SAS au capital de 75000 €
RCS 393 376 140

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	8 891				
Constructions sur sol d'autrui	18 559				
Instal.techniques matériel outillage indus.	93 832				
Instal.générales agenc.aménag.divers	38 790				
Matériel de transport	1 204				
Matériel de bureau informatique mobilier	700				
TOTAL	161 975				
TOTAL GENERAL	161 975				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	77 505	0	77 505
Autres créances clients	8 223	8 223	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 108	12 108	
Débiteurs divers	109 951	109 951	
TOTAL	207 788	130 283	77 505

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	77 907	77 907		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 363	9 363		
Autres impôts taxes et assimilés	546	546		
TOTAL	87 816	87 816		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	280			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	16.0000	5 000			5 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
	78 664			78 664	
Total	78 664			78 664	

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en oeuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes. Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 78 664 euros.

Au 31 janvier 2019, la valeur actuelle de l'entreprise a été déterminée, il ressort une valeur d'usage supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société. Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

orcom | Audit RSO

Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES
16 Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES
Tél. 05 53 77 97 79 - Fax 05 53 95 60 74 - auditrs@orcom.fr
SAS au capital de 75000 €
RCS 393 376 140

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 4 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménage. intal.	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 638
Total	5 638

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 724
Dettes fiscales et sociales	546
Total	21 270

orcom | Audit RSO

Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES
Le Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES
Tél. 05 53 77 97 79 - Fax 05 53 95 60 74 auditrso@orcom.fr
SAS au capital de 75000 €
RCS 393 376 140

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Charges et produits constatés d'avance

néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
LOCATION GERANCE	724 023
Total	724 023

orcom | Audit RSO

Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES
Le Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES
Tél. 05 53 77 97 79 - Fax 05 53 95 60 74 - auditrs@orcom.fr
SAS au capital de 75 000 €
RCS 393 376 140